

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 15 mai 2023 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Monsieur Peter Villeneuve  
Madame Élizabeth Boily  
Madame Valérie Roy  
Madame Najat Tremblay  
Monsieur Sylvain Morel  
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général.

30 contribuables assistent à la séance.

---

#### ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Dossiers généraux
  - a) Rapport du maire
  - b) Rapport gestion contractuelle
  - c)
03. Service de sécurité publique
  - a)
  - b)
04. Service travaux publics
  - a) Stantec – assistance technique
  - b) Entente intermunicipale des écocentres
  - c) Cession d'un droit d'usufruit
  - d) Soumission 2023-015 Matériel de béton Domaine du Parc
  - e) Soumission balise de rue
  - f) Demande MTMD boulevard Martel
  - g)
05. Service d'urbanisme et environnement
  - a) Rapport de comité
  - b) Adoption second projet R-952 concernant le zonage
  - c) Dérogation mineure Réal Madore
  - d) Dossiers cour municipale
  - e)

#### QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. Service des loisirs
  - a) Rapport de comité
  - b) Contribution Sépaq – Déneigement route panoramique



07. Service communautaire et culturel

- a) Rapport de comité
- b)

08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_
- c) \_\_\_\_\_

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour.

**2. Dossiers généraux**

**2. a) Rapport du maire**

Il est proposé par Élisabeth Boily  
appuyé de Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accepté le rapport du maire qui se lit comme suit :

Le rapport financier pour l'année 2022 a été déposé par les vérificateurs externes lundi le 1<sup>er</sup> mai 2023.

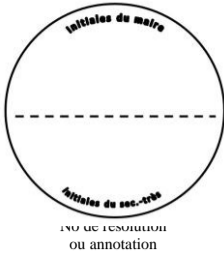
Dans son rapport, l'auditeur indépendant mentionne :

*« À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ville de Saint-Honoré au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »*

Les activités financières se sont soldées par un surplus de 101 990\$ principalement dû à des revenus de droit de mutation immobilière exceptionnels.

Vous pouvez consulter le sommaire du rapport financier qui a été présenté sur le site internet de la Ville de Saint-Honoré.

Au cours de l'année 2022, nous avons investi 2 972 389\$ afin d'améliorer la qualité des services qui vous sont offerts :



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

❖ Parc industriel du Volair .....	110 891 \$
❖ Resurfaçage rural .....	118 738 \$
❖ Véhicules, machineries et équipements.....	124 867 \$
❖ Pavage de nouvelles rues.....	80 056 \$
❖ Réfection de ponceaux et structures de rues.....	149 949 \$
❖ Développement de rues.....	24 009 \$
❖ Glissières de sécurité.....	72 283 \$
❖ Infrastructure du boulevard Martel .....	200 961 \$
❖ Réfection du réseau pluvial Hôtel-de-Ville/Laprise.....	1 058 510 \$
❖ Réfection de l'infrastructure rue de l'Aéroport .....	72 512 \$
❖ Réfection du poste de distribution de l'eau potable.....	4 987 \$
❖ Amélioration du terrain de balle .....	116 061 \$
❖ Sentier pédestre et parc canin .....	55 464 \$
❖ Centre communautaire (Presbytère, Aide Action, MDJ).....	373 172 \$
❖ Amélioration du Garage municipal .....	51 216 \$
❖ Amélioration des parcs.....	206 852 \$
❖ Lumières de rues .....	5 648 \$
❖ Acquisition terrain .....	27 118 \$
❖ Corridor scolaire.....	15 292 \$
❖ Affiche parc industriel et commercial .....	26 630 \$
❖ Génératrice Centre de coordination .....	66 500 \$
❖ Équipement de bureau.....	10 673 \$

Saint-Honoré est une ville dynamique et en santé, le conseil et moi-même travaillons tous avec le même objectif d'améliorer les services offerts à nos citoyens.

192-2023

**2. b) Rapport gestion contractuelle**

Il est proposé par Valérie Roy  
appuyé de Sara Perreault  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit accepté le rapport de gestion contractuelle de 2022.

**3. Service de sécurité publique**

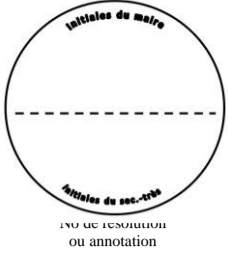
**4. Service travaux publics**

193-2023

**4. a) Stantec – assistance technique**

Il est proposé par Najat Tremblay  
appuyé de Peter Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit approuvé le dépassement de coût de pour l'assistance technique en hygiène du milieu pour 2023 de la firme Stantec pour un total autorisé de 50 000\$.



194-2023

**4. b) Entente intermunicipale des écocentres**

Il est proposé par Valérie Roy  
appuyé de Élizabeth Boily  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit approuvée l'entente intermunicipale de service relative à l'opération de l'écocentre de la Ville de Saint-Honoré par la MRC du Fjord-du-Saguenay telle que présentée;

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer ladite entente.

195-2023

**4. c) Cession d'un droit d'usufruit**

Il est proposé par Peter Villeneuve  
appuyé de Élizabeth Boily  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit approuvée la convention de cession d'un droit d'usufruit et du droit d'accession du nu-propiétaire telle que présentée à intervenir avec la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer le contrat.

196-2023

**4. d) Soumission 2023-015 matériel de béton Domaine du Parc**

ATTENDU QU'une soumission a été demandée sur invitation à l'entreprise Tuvico pour la fourniture des conduites et puisards pour le Domaine du Parc;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a déposé son offre, soit :

Tuvico.....53 354.83\$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Najat Tremblay, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que soit retenue la soumission de Tuvico pour les conduites et puisards du Domaine du Parc au coût de 53 354.83\$ (tti).

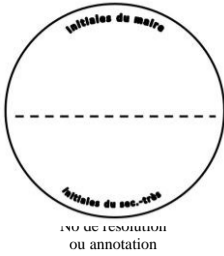
197-2023

**4. e) Soumission balise de rue**

ATTENDU QU'une soumission a été demandée sur invitation à l'entreprise DeveloTech pour la fourniture de balises de rue;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a déposé son offre, soit :

DeveloTech.. .....19 173.35\$ (tti)



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que soit retenue la soumission de DeveloTech pour des balises de rue au coût de 19 173.35\$ (tti).

198-2023

#### **4. f) Demande MTMD boulevard Martel**

ATTENDU QUE le coroner a émis des recommandations d'analyse de sécurité au MTMD pour l'intersection du boulevard Martel et Saint-Marc suite à un accident survenu en 2022;

ATTENDU QUE le MTMD a débuté l'analyse de sécurité requise à cette intersection;

ATTENDU QU'un nouvel accident avec décès vient de survenir en mai 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Peter Villeneuve, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Saint-Honoré demande au MTMD de compléter rapidement l'analyse de l'intersection afin d'y faire les aménagements nécessaires dans les plus brefs délais.

#### **5. Service d'urbanisme et environnement**

##### **5. a) Rapport du comité**

199-2023

#### **Dérogation mineure (08-2023) Marco Simard**

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Marco Simard pour sa propriété située au 120 1<sup>ère</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage de 22' de largeur au lieu de 20' et portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 780pi<sup>2</sup> sur une possibilité restante de 705pi<sup>2</sup> contrevenant au règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du garage sera la même que celle de la maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Marco Simard et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.



200-2023

**Dérogation mineure (09-2023) Jean-Paul Lapointe**

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jean-Paul Lapointe pour sa propriété située au 5800 chemin des Ruisseaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage avec une hauteur de murs de 15' au lieu de 12' pour une hauteur totale de 20' avec une porte de garage de 14' de haut au lieu de 12' contrevenant au règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'enlever le garage de toile;

CONSIDÉRANT QU'il y a un usage de camionneur artisan;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jean-Paul Lapointe et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

201-2023

**Modification au règlement 11-2023**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier l'article 5.10 du règlement de zonage 707 pour y ajouter les établissements de résidence principale, d'hébergement jeunesse et touristique généraux;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'adapter le règlement au nouveau règlement provincial;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

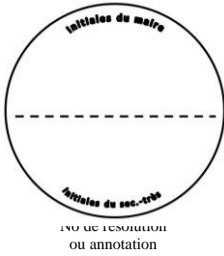
POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification de l'article 5.10 du règlement de zonage 707.

202-2023

**Modification au règlement 12-2023**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande formulée par monsieur Stéphane Jean pour modifier la grille des spécifications de la zone 24-1M du règlement de zonage 707 pour y ajouter l'usage unifamilial;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà des résidences dans la zone;



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a une demande pour une nouvelle construction;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification de la grille des spécifications de la zone 24-1M du règlement de zonage 707.

203-2023

### **Modification au règlement 13-2023**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier la grille des spécifications de la zone 111Af du règlement de zonage 707 pour y ajouter la nouvelle note 90 concernant les emplacements transversaux dans le secteur industriel du Volair;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à ne pas limiter l'implantation de nouveaux bâtiments industriels;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact sur le voisinage, car c'est un quartier industriel;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification de la grille des spécifications de la zone 111Af du règlement de zonage 707 en y ajoutant la nouvelle note 90.

204-2023

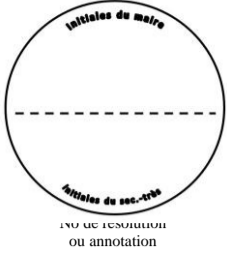
### **Modification au règlement 14-2023**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier l'article 4.1.4 du règlement de zonage 707 concernant la superficie, la largeur et la profondeur d'un bâtiment industriel;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à ne pas limiter les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Najat Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification de l'article 4.1.4 du règlement de zonage 707.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

205-2023

**5. b) Adoption second projet R-952 concernant le zonage**

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DU FJORD DU SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT No. 952

---

Ayant pour objet d'ajouter l'usage spécifiquement autorisé  
« soins pour animaux de maison (sauf vétérinaire) 812910 » à la  
grille des spécifications de la zone 95Adé20

---

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville de Saint-Honoré a adopté un règlement de zonage portant le numéro 707;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la ville de modifier le règlement de zonage numéro 707;

ATTENDU QUE cette modification porte sur une matière susceptible d'approbation par les personnes habilitées à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet du présent règlement ont été donnés à la séance régulière du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Élisabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Ville de Saint-Honoré adopte le présent règlement portant le numéro 952 et qu'il soit ordonné, statué par le présent règlement ce qui suit :

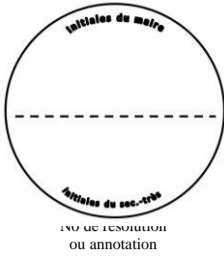
**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

**ARTICLE 2**

Le règlement numéro 707 concernant le zonage de la Ville de Saint-Honoré est amendé de la façon décrite au présent règlement.





PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

### ARTICLE 3

La grille des spécifications de la zone 95Adé20 est modifiée pour y ajouter l'usage spécifiquement autorisé « soins pour animaux de maison (sauf vétérinaire) 812910 ».

### ARTICLE 4

La grille des spécifications ci-jointe fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur et deviendra exécutoire conformément à la loi.

Lu en deuxième lecture et adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 15 mai 2023 et signé par le maire et le directeur général.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc, CPA  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général

206-2023

### **5. c) Dérogation mineure Réal Madore**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Réal Madore pour madame Guylaine Gagné pour la propriété du 3869, chemin du Cap;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre de changer l'usage de la résidence pour bifamiliale, avec marge latérale à 3.88m au lieu de 4m dans la zone 200R du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est déjà construite;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas d'impact sur le voisinage;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 18 avril 2023.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Morel, appuyé de Peter Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Réal Madore pour madame Guylaine Gagné.



207-2023

#### **5. d) Dossiers cour municipale**

Il est proposé par Valérie Roy  
appuyé par Peter Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit mandaté Me Gaston Saucier pour poursuite à la cour municipale les dossiers suivants :

- Jacques Boivin et Georgette Simard pour non-exécution du permis de démolition du bâtiment du 7171 boulevard Martel, devenu dangereux.
- Sylvie Gaudreault pour non-exécution du permis de démolition complète de l'ancienne résidence au 2051 chemin des Ruisseaux.
- Michel Grandisson pour avoir dépassé le délai requis pour compléter les travaux et avoir exécuté des travaux de garage non conformes.

QUE soit transmise par Me Saucier une mise en demeure au préalable.

#### **Questions des contribuables pour le service d'urbanisme**

- Dossier cour municipale

#### **6. Service des loisirs**

##### **6. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

208-2023

##### **6. b) Contribution Sépaq – Déneigement route panoramique**

Il est proposé par Élisabeth Boily  
appuyé de Najat Tremblay  
et résolu à l'unanimité des conseillers

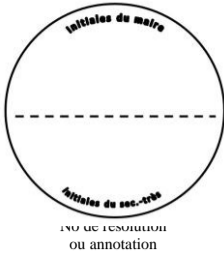
QUE soit versée la contribution pour l'entretien de la route panoramique pour l'hiver 2022-2023 au montant de 2 006.31\$ à la Sépaq.

#### **7. Service communautaire et culturel**

##### **7. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

#### **8. Lecture de la correspondance**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

## **9. Affaires nouvelles**

## **10. Période de questions des contribuables**

- Voies de contournement boul. Martel
- Balançoire résidence
- Demande d'intervention boul. Martel
- Signal cellulaire
- Téléphone pour rejoindre
- Vitesse rue Hôtel-de-Ville
- Dépôt de la pétition à venir boul. Martel

Je soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 20h37 par Valérie Roy.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc, CPA  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général